



MAIRIE

2680 Route de Bonvillard

73460 BONVILLARD

Tél.: 04.79.38.41.28

mairie.bonvillard042@orange.fr

site : www.bonvillard.fr

Liste de documents à fournir pour toute inscription Cantine 2025/2026

Pour avoir accès à la cantine, il conviendra aux parents de remplir un dossier d'inscription et de fournir les documents suivants : (tout dossier incomplet sera rejeté et donc non traité)

1. La fiche individuelle d'inscription
2. Les autorisations parentales
3. Attestation de responsabilité civile au nom de l'enfant
4. La photocopie de la dernière notification du quotient familial de la CAF de la Savoie/MSA, (1 seul justificatif par famille) de moins de 3 mois
5. Si l'enfant est soumis à un Protocole d'Assistance Individualisé, merci de bien vouloir nous le fournir impérativement (selon l'importance, un RDV suivra afin d'échanger par rapport à celui-ci)
6. Si vous optez pour le prélèvement (de préférence), merci de bien vouloir nous fournir un RIB avec votre demande.
7. Le règlement intérieur dûment signé, valant acceptation

ATTENTION : vous devez être à jour du paiement de vos factures 2024/2025 pour pouvoir réinscrire vos enfants pour l'année scolaire 2025/2026

Les informations collectées sur ce formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement de données par la commune de Bonvillard pour assurer l'inscription, le suivi et la facturation des services en matière de restauration scolaire. Les destinataires de ces informations sont les différents services de la commune et de l'Etat habilités.

Ce traitement répond à une obligation légale. Vos informations sont conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire de votre enfant. Pendant cette période, nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité de ces données. Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Vous pouvez effectuer ces démarches par téléphone au 04 79 38 41 28 ou à l'adresse mail : mairie.bonvillard042@orange.fr Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez nous contacter, et si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.